



Conseil économique et social

Distr. générale
4 janvier 2024
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2024

6-9 février 2024

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Réponse de l'administration au rapport d'évaluation

Évaluation des mesures prises par l'UNICEF en matière de protection sociale en vue d'instaurer des allocations familiales universelles

Résumé

Le présent rapport fournit un aperçu de la réponse de l'UNICEF à l'évaluation des interventions de l'UNICEF en matière de protection sociale en vue de la mise en place de prestations universelles au titre des enfants, réalisée en 2023. Il synthétise les efforts que l'organisation déploiera pour appliquer les recommandations.

Les éléments du projet de décision soumis à l'avis du Conseil d'administration figurent à la section V.

* [E/ICEF/2024/1](#).

Remarque : la version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



I. Vue d'ensemble

1. L'évaluation des interventions de l'UNICEF liées à la protection sociale en vue de la mise en place de prestations universelles au titre des enfants visait à proposer à l'UNICEF des suggestions fondées sur des données probantes pour améliorer l'efficacité des actions de l'UNICEF destinées à aider les gouvernements à élargir les programmes de prestations au titre des enfants dans la perspective d'une couverture universelle. L'évaluation s'appuie sur l'examen rapide des interventions de protection sociale pour faire face à la pandémie de COVID-19 au niveau mondial (2020)¹ et vise à renforcer l'action de l'UNICEF en matière de protection sociale dans le cadre du Groupe d'objectifs 5 du Plan stratégique actuel pour 2022-2025.

2. Le rapport se fonde sur une analyse de l'action de l'UNICEF aux niveaux mondial, régional et national. L'évaluation repose sur une approche d'étude de cas comparative, dans le cadre de laquelle les informations provenant de quatre études de cas nationales approfondies en Argentine, au Népal, en Afrique du Sud et en Thaïlande ont été analysées, ainsi que 17 autres points de données nationaux, afin de dégager des connaissances généralisables pour répondre aux principales questions de l'évaluation.

II. Analyse et conclusions

A. Introduction

3. L'évaluation reconnaît le rôle essentiel des prestations au titre des enfants dans le cadre de systèmes de protection sociale adaptés aux enfants, en particulier dans le contexte actuel, dans lequel 333 millions d'enfants vivent dans l'extrême pauvreté et de plus en plus d'enfants sont confrontés à l'impact multidimensionnel de « polycrises » comme la crise climatique, les conflits, l'inflation et la crise de la dette. Elle reconnaît le rôle des prestations au titre des enfants dans l'élargissement de la couverture de la protection sociale des enfants, l'éradication de la pauvreté des enfants, la promotion du développement du capital humain et le renforcement de la dignité, de la cohésion et de la croissance économique inclusive.

4. Les conclusions se concentrent également sur l'approche de l'UNICEF en matière de protection sociale, qui se fonde sur les droits et promeut une protection sociale universelle pour tous les enfants, en mettant l'accent sur les plus vulnérables. L'analyse se concentre donc sur « l'élargissement progressif des prestations au titre des enfants » pour atteindre une couverture universelle, en tenant compte des pays où les prestations universelles au titre des enfants ne peuvent pas être mises en place immédiatement, mais qui ont précisé les moyens de les mettre en place, de les élargir ou de les améliorer afin que tous les enfants en bénéficient.

5. L'évaluation a examiné quatre domaines d'action pertinents du Cadre pour le Programme mondial de protection sociale de l'UNICEF (2019)² et présente les principaux résultats dans quatre domaines de travail : aide à la production de données probantes et au plaidoyer, mobilisation de la marge d'action budgétaire, renforcement des capacités des gouvernements et partenariats durables.

¹ UNICEF, « Rapid Review of Global Social Protection Responses to the COVID-19 Pandemic ». New York, 2020. Disponible en anglais à l'adresse suivante :

www.unicef.org/evaluation/reports/#/detail/17169/rapid-review-of-global-social-protection-responses-to-the-covid-19-pandemic.

² UNICEF, *UNICEF's Global Social Protection Programme Framework*. New York, octobre 2019. Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.unicef.org/media/64601/file/Global-social-protection-programme-framework-2019.pdf.

B. Principales conclusions

1. Efficacité globale du soutien apporté par l'UNICEF

6. Selon les conclusions de l'évaluation, l'UNICEF a mis en œuvre des actions pertinentes et efficaces pour soutenir les gouvernements dans la mise en place de prestations au titre des enfants et leur élargissement progressif dans l'ensemble des pays de l'échantillon. Dans des contextes nationaux variés et souvent difficiles, l'UNICEF a réalisé des progrès remarquables en associant le plaidoyer stratégique à la mobilisation de données probantes crédibles et pertinentes, au renforcement efficace des capacités et à la mise en place de partenariats globaux, en particulier lorsque ces activités sont associées à des facteurs exogènes contribuant à leur réussite.

2. Mobilisation des ressources nationales

7. L'évaluation indique que l'UNICEF s'est engagé de manière proactive avec les gouvernements dans des actions de finances publiques dans le but d'accroître la mobilisation de ressources nationales pour les prestations au titre des enfants, conformément au Cadre pour le Programme mondial de l'UNICEF visant à influencer les finances publiques nationales en faveur des enfants³. Le rapport reconnaît également le rôle du Siège et des bureaux régionaux de l'UNICEF dans l'élaboration de cadres mondiaux, d'orientations, de boîtes à outils, d'études de faisabilité et d'autres ressources visant à améliorer l'efficacité de ces actions par le biais du renforcement des capacités et de la production de données probantes.

3. Renforcement des capacités

8. Selon le rapport, l'UNICEF a efficacement soutenu les capacités techniques, opérationnelles, institutionnelles et humaines au sein des gouvernements afin de garantir la viabilité opérationnelle des prestations au titre des enfants, de réduire le nombre d'erreurs d'exclusion et d'accroître le soutien des fonctionnaires à la mise en place ou à l'élargissement des prestations au titre des enfants. Dans certains cas, l'UNICEF a soutenu la mise en œuvre et les compétences administratives au niveau du gouvernement infranational. L'UNICEF a soutenu des activités de formation et de partage des connaissances pour les fonctionnaires gouvernementaux, ce qui a permis d'améliorer leurs capacités à concevoir et à mettre en œuvre les programmes et, dans certains cas, d'obtenir un soutien administratif efficace. Les consultations avec les informateurs clés suggèrent que les gouvernements sont très demandeurs d'initiatives de renforcement des capacités techniques et opérationnelles.

4. Partenariats

9. L'évaluation reconnaît que les bureaux de pays de l'UNICEF donnent la priorité aux partenariats avec les gouvernements, les partenaires de développement et la société civile pour soutenir la mise en place de systèmes de protection sociale coordonnés et adaptés aux enfants, renforcés par l'expertise et les avantages comparatifs de chaque partenaire. Elle souligne que ces partenariats ont permis de mettre en place des systèmes de protection sociale coordonnés et fondés sur les droits, d'harmoniser les différents programmes de protection sociale et de créer des systèmes administratifs coordonnés ainsi qu'une base de données mondiale. La conclusion générale de l'évaluation est que les gouvernements, les partenaires de développement,

³ UNICEF, « UNICEF's Engagements in Influencing Domestic Public Finance for Children (PF4C): A Global Programme Framework ». New York, décembre 2017. Disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/sites/default/files/2019-12/UNICEF_Public_Finance_for_Children.pdf.

les institutions financières internationales et les acteurs de la société civile collaborent avec l'UNICEF en tant que partenaires de confiance pour toutes les questions ayant trait aux enfants et à la promotion d'un programme de protection sociale adapté aux enfants.

III. Recommandations

10. D'une manière générale, l'UNICEF souscrit aux recommandations suivantes :

IV. Principales recommandations de l'évaluation et réponse de l'administration de l'UNICEF

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre : Pas encore commencé En cours Achévé Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
<p>Recommandation 1 de l'évaluation (données probantes et plaidoyer) : Continuer à produire et à diffuser activement des supports d'information en mettant l'accent sur la production de données probantes et l'analyse des marges de manœuvre budgétaires et en privilégiant la collaboration avec les organismes de recherche et les partenaires nationaux. Équilibrer, séquencer et intégrer stratégiquement les activités de collecte de données, de plaidoyer, de renforcement des capacités et d'établissement de partenariats au regard de l'implication des parties prenantes dans des activités et des approches conjointes en matière de protection sociale.</p> <p>Plus précisément, le Siège de l'UNICEF devrait s'attacher à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir des partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et les instituts de recherche afin de réunir les données probantes nécessaires (y compris des évaluations d'impact, des analyses de situation, des évaluations coûts-avantages, des analyses de l'économie politique et d'autres exercices de production de données probantes et évaluations) pour faire progresser les programmes de prestations au titre des enfants ; • Élaborer des messages et des stratégies de sensibilisation à l'échelle mondiale pour aider les gouvernements à élargir les mesures de protection sociale, y compris les programmes de prestations au titre des enfants, au niveau national ; et • Produire des données actualisées sur la protection sociale réactive aux chocs, y compris les programmes de prestations au titre des enfants, afin de mieux positionner l'UNICEF dans ses activités de plaidoyer et de soutenir les gouvernements et les partenaires de développement. <p>Réponse de l'administration : D'accord. La production de données probantes et le plaidoyer constituent les fondements du travail de l'UNICEF visant à élargir les prestations au titre des enfants aux niveaux mondial, régional et national. Les mesures particulières qui nous permettront d'élargir nos actions sont présentées ci-dessous.</p>				
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer à l'échelle de l'organisation sur la pauvreté et la protection sociale des enfants afin de renforcer les messages de plaidoyer et d'identifier des objectifs de changement spécifiques qui soutiennent les efforts des gouvernements nationaux visant à élargir la protection sociale.	Groupe des programmes/Protection sociale et politique sociale ; Division de la communication mondiale et du plaidoyer	Décembre 2024	Pas encore commencé	
Exploiter et renforcer les partenariats régionaux et mondiaux multipartites qui favorisent l'analyse des données, la production de données probantes, les échanges entre les domaines de la recherche et de la politique, et l'élaboration d'un plaidoyer fondé sur les données probantes, en mettant l'accent sur les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud. Par exemple, le projet Transfer, socialprotection.org, le partenariat entre le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement et l'UNICEF sur la production de données probantes relatives à la protection sociale	Groupe des programmes/Protection sociale et politique sociale ; Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi ; UNICEF Innocenti – Centre mondial de la recherche et de la prospective	Décembre 2025	En cours	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre : Pas encore commencé En cours Achevé Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
adaptative. Travailler avec les partenaires actuels pour intégrer les données probantes et les recommandations politiques aux publications phares et aux plateformes à l'échelle mondiale, notamment le <i>Rapport mondial sur la protection sociale</i> et le rapport <i>La situation des enfants dans le monde</i> .				
Produire et synthétiser des données probantes multipays sur la protection sociale adaptative au titre des enfants dans les contextes fragiles.	Groupe des programmes/Protection sociale et politique sociale ; Bureau de l'évaluation ; UNICEF Innocenti – Centre mondial de la recherche et de la prospective	Décembre 2025	En cours	
<p>Recommandation 2 de l'évaluation (marge de manœuvre budgétaire) : Tirer parti de l'expertise croissante de l'UNICEF en matière de finances publiques par le biais d'initiatives internes de renforcement des capacités, et continuer à soutenir les gouvernements et les organisations de la société civile en matière de budgétisation adaptée aux enfants et d'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire par le biais d'une assistance technique et d'autres actions.</p> <p>Le Siège de l'UNICEF devrait s'attacher à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plaider pour la mobilisation de ressources budgétaires en vue de l'élargissement des prestations au titre des enfants ; • Poursuivre la collaboration avec les organismes des Nations Unies, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, les banques régionales de développement multilatéral et d'autres organismes donateurs compétents pour plaider en faveur d'un investissement accru des gouvernements dans les programmes de prestations au titre des enfants ; • Fournir des orientations sur les mécanismes de financement de l'action climatique et leurs liens avec la protection sociale, ainsi que sur leur mise en œuvre ; et • Renforcer la capacité du personnel de l'UNICEF à collaborer avec les gouvernements et les organisations de la société civile sur les processus budgétaires et la mobilisation des ressources nationales. <p>Réponse de l'administration : D'accord. Le rapport souligne que le financement est essentiel pour accroître la couverture, la pertinence et la durabilité de la protection sociale et des prestations au titre des enfants. Comme le reconnaît l'évaluation, l'UNICEF a tiré parti de sa double expertise dans le domaine du financement et de la protection sociale, et renforcera encore les efforts conjoints en mettant en œuvre les mesures présentées ci-dessous.</p>				
Inclure le financement de la protection sociale dans l'initiative de l'équipe technique centrale visant à réviser la stratégie de financement public au titre des enfants.	Groupe des programmes/Protection sociale et politique sociale	Décembre 2025	En cours	
Concevoir des outils et des ressources pratiques pour aider les bureaux nationaux à exploiter les nouveaux domaines de financement de la protection sociale, tels que le financement de la lutte contre les changements	Groupe des programmes/Protection sociale et politique sociale	Décembre 2025	En cours	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre : Pas encore commencé En cours Achevé Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
climatiques et le financement d'urgence, en couvrant les recettes, les dépenses, les dettes et les possibilités de financement.				
Renforcer l'engagement et les contributions stratégiques de l'UNICEF dans le domaine du financement de la protection sociale et des questions connexes liées à la marge de manœuvre budgétaire dans les agences de développement, les institutions financières multilatérales et internationales, aux niveaux mondial, régional et national. Continuer à codiriger et à organiser des partenariats et des événements, notamment avec le Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et le Groupe des Vingt.	Groupe des programmes/Protection sociale et politique sociale	Décembre 2025	En cours	
<p>Recommandation 3 de l'évaluation (renforcement des capacités des gouvernements) : Intensifier les efforts visant à soutenir le renforcement des capacités des gouvernements à concevoir, mettre en œuvre, évaluer et institutionnaliser des programmes, des stratégies et des systèmes de prestations au titre des enfants. Veiller à ce que les efforts de renforcement des capacités améliorent les capacités nationales et locales.</p> <p>Le Siège de l'UNICEF devrait s'attacher à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des outils aux bureaux de pays de l'UNICEF afin de renforcer la capacité des autorités infranationales à combler les lacunes en matière de politique, de mise en œuvre et de coordination constatées au niveau local, en s'inspirant des enseignements tirés au niveau mondial en lien avec le soutien à la gouvernance locale et le renforcement des capacités de protection sociale ; et • Veiller à ce que l'appui technique de l'UNICEF aux systèmes d'information sur la gestion de la protection sociale adopte une architecture ouverte et renforce les capacités des gouvernements, afin que les gouvernements nationaux et les autorités locales puissent s'approprier les systèmes et que la propriété intellectuelle devienne un bien public mondial, soutenant ainsi la capacité opérationnelle à élargir les programmes de prestations au titre des enfants. <p>Réponse de l'administration : D'accord. L'action menée par l'UNICEF pour la protection sociale, dont les prestations au titre des enfants, s'appuie sur les principes fondamentaux énoncés dans le Cadre pour le Programme mondial de protection sociale, tels que l'engagement de renforcer les capacités et les systèmes nationaux. D'autres mesures visant à accentuer notre soutien au renforcement des capacités des gouvernements.</p>				
Actualiser les activités de renforcement des capacités de l'UNICEF liées à la protection sociale, aux niveaux mondial, régional et national, en s'appuyant sur les initiatives actuelles et communes de l'UNICEF et de ses partenaires sur la formation et le renforcement des capacités des gouvernements concernant la protection sociale, afin de repérer les lacunes (en interne et en externe) et les domaines dans lesquels l'UNICEF peut apporter une valeur ajoutée.	Groupe des programmes/Protection sociale et politique sociale ; bureaux régionaux	Décembre 2025	En cours	
Travailler avec les bureaux régionaux pour soutenir le	Groupe des	Décembre 2025	Pas encore commencé	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre :</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
dialogue établi par les bureaux de pays avec les gouvernements infranationaux, le cas échéant, en intégrant la protection sociale dans les orientations et les cadres de programmation ainsi que dans les initiatives de renforcement des capacités.	programmes/Protection sociale et politique sociale ; bureaux régionaux			
Renforcer les capacités techniques de l'UNICEF aux niveaux du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays afin d'apporter un soutien opérationnel à la mise en œuvre des systèmes nationaux de protection sociale, notamment en ce qui concerne les systèmes de gestion de l'information.	Groupe des programmes/Protection sociale et politique sociale ; bureaux régionaux	Décembre 2025	Pas encore commencé	
<p>Recommandation 4 de l'évaluation (partenariats) : Travailler à l'élaboration de messages unifiés et d'approches de programmation conjointe pour établir des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, des partenaires de développement, des institutions financières internationales (y compris des banques régionales de développement multilatéral) et des organisations de la société civile afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du soutien apporté aux gouvernements pour le lancement, la conception, la mise en œuvre, l'évaluation et l'institutionnalisation de programmes de prestations au titre des enfants et le renforcement de la prestation de services.</p> <p>Le Siège de l'UNICEF devrait s'attacher à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la diffusion de messages harmonisés relatifs à la protection sociale au sein des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales, en particulier dans le cadre de la collaboration avec les gouvernements pour soutenir l'élargissement des prestations au titre des enfants ; • Renforcer la collaboration entre les domaines d'activité de l'UNICEF afin de développer une programmation plus intégrée pour les enfants ; et • Renforcer et soutenir les capacités des communautés de pratique à traduire les cadres d'orientation génériques en actions spécifiques pour divers domaines d'activité, y compris les prestations au titre des enfants. <p>Réponse de l'administration : D'accord. L'UNICEF a joué un rôle essentiel en établissant et en mobilisant des partenariats pour offrir une protection sociale adaptée aux enfants, dans le cadre des engagements mondiaux visant à mettre fin à la pauvreté des enfants et à renforcer la protection sociale. L'UNICEF joue un rôle de premier plan dans plusieurs initiatives multipartites mondiales et régionales visant à améliorer la coordination et le soutien aux gouvernements nationaux en matière de protection sociale, notamment l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes, le Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, le Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale et la Communauté de pratique Afrique pour les transferts monétaires.</p>				
Collaborer avec les partenaires aux niveaux mondial, régional et national (Nations Unies, partenaires de développement, institutions financières internationales et société civile) dans le cadre de la mise en œuvre et de la mobilisation des ressources pour soutenir l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes en élargissant la couverture de la protection sociale en faveur des familles avec enfants, y	Groupe des programmes/Protection sociale et politique sociale ; bureaux régionaux	Décembre 2025	En cours	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre : Pas encore commencé En cours Achévé Annulé</i>	<i>Documents justificatifs</i>
compris en plaidant pour la mise en place de prestations au titre des enfants.				
Tirer parti des communautés de pratique actuelles, tant en interne qu'en externe, pour renforcer la base de connaissances et la collaboration au sein de l'UNICEF.	Groupe des programmes/Protection sociale et politique sociale	Décembre 2025	En cours	
Élaborer des supports de connaissances pour documenter les bonnes pratiques et renforcer les liens entre la protection sociale et d'autres domaines d'activité, tels que la nutrition et la protection de l'enfance.	Groupe des programmes/Protection sociale et politique sociale	Décembre 2024	En cours	
Continuer à renforcer les partenariats bilatéraux et multilatéraux afin de mobiliser d'autres ressources pour soutenir les actions de l'UNICEF et de ses partenaires complétant les mesures susmentionnées, dans le contexte du financement du Groupe d'objectifs 5 du Plan stratégique thématique de l'UNICEF 2022-2025 et au-delà.	Groupe des programmes/Protection sociale et politique sociale ; Division des partenariats publics ; Division de la collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé ; bureaux régionaux	Décembre 2025	En cours	

V. **Projet de décision**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation des interventions de l'UNICEF en matière de protection sociale en vue de la mise en place de prestations universelles au titre des enfants, de son résumé ([E/ICEF/2024/3](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2024/4](#)) ;

2. *Prend également note* de l'évaluation de la phase II (2020-2023) du Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, de son résumé ([E/ICEF/2024/5](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2024/6](#)).
